

Département de l'économie, de
l'innovation et du sport (DEIS)
Rue Caroline 11,
1014 Lausanne

Consultation concernant la révision du code des obligations (défauts de construction).

Détermination du PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

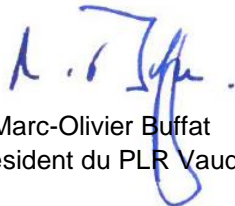
Madame, Monsieur,

Vous avez consulté le PLR Vaud pour l'objet cité en titre. Il vous en remercie et se détermine comme suit :

Le PLR Vaud n'émet pas de commentaires particuliers sur ce projet qui vise à renforcer les droits du maître d'ouvrage et de l'acheteur en cas de vente d'immeuble.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Lausanne, le 28 septembre 2020



Marc-Olivier Buffat
Président du PLR Vaud



Floriane Wyss
Secrétaire générale du PLR Vaud